



Direction des Affaires Culturelles

N° DEC20250916_2

DECISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22

DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Conventions de mise à disposition des salles de spectacle et de danse pour des résidences artistiques avec les compagnies Clébards selon ton cœur, Institutout et L'Insomnante.

Le Maire d'Eybens,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, relatif aux attributions du Maire et aux délégations possibles ;

Vu la délibération DEL20200710_1 du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, et notamment son paragraphe sur la délégation donnée au maire pour « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses n'excédant pas douze ans » ;

Considérant la politique culturelle d'Eybens, et notamment son axe d'accompagnement des artistes dans leur processus de création ;

Considérant la programmation culturelle L'Odyssée/L'autre rive pour la saison 2025/26 en ce qui concerne la compagnie Clébards selon ton cœur, dans le cadre des Envolées ;

Considérant les besoins exprimés par la Compagnie Institutout;

DECIDE

Article 1 : de mettre à disposition les salles à titre gracieux comme suit :

Salle	Compagnies	Dates	Objet
L'autre rive	Clébards selon ton cœur	Du 19 septembre au 3 octobre 2025	Création du spectacle "Adorcisme"
Salle de danse - Odyssée	Institutout	Du 16 au 20 février 2026	Travail chorégraphique, spectacle "Embrouilleurs"
L'autre rive	L'insomnante	Du 13 au 17 avril 2026	Travail au plateau, spectacle "Sous mes nuits blanches"

Article 2 : Chacune de ces mises à disposition fera l'objet d'une convention entre les parties.

Article 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète d'Isère et à Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Martin-d'Hères

Fait à Eybens, le 16/09/2025

Le Maire,

